

218C0462
FR0010828137-FS0185

22 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

CARMILA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 février 2018, la société anonyme Sogecap¹ (17b Place des Reflets, Tour D2, 92919 Paris La Défense Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARMILA et détenir 6 775 498 actions CARMILA représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARMILA sur le marché.

¹ Contrôlée par Société Générale.

² Sur la base d'un capital composé de 135 060 029 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.